

Destinataires

- DCA RTGS Holders
- Systèmes exogènes

Info-SERI n°363

25/09/2026

Auto-certification Robustesse des participants T2 détenteurs de DCA RTGS et des systèmes exogènes

Lancement de la campagne de collecte 2026

La fiabilité et la résilience opérationnelles ne dépendent pas exclusivement de la sécurité intégrée dans T2, gérée par l'Eurosystem en sa qualité d'opérateur de système. Elles reposent également sur la sécurité des participants qui constituent les points d'entrée du système de paiement.

Les exigences de surveillance imposent à l'opérateur d'une infrastructure de marché financier de s'assurer du bon niveau de sécurité des composants internes exploités par chaque participant au système, et de leur fiabilité opérationnelle.

Afin d'assurer la sécurité et la fiabilité opérationnelle des participants à T2, un dispositif d'auto-certification annuelle a été mis en place par l'Eurosystem. Pour 2026, tous les détenteurs de DCA RTGS et les systèmes exogènes doivent donc **retourner signé le formulaire d'auto-certification en anglais d'ici au 15 décembre 2026 par courrier électronique à l'adresse seri-st2bf@banque-france.fr**.

La documentation et le formulaire à compléter en anglais se trouvent sur la page suivante de l'extranet T2 BF (la version française est fournie uniquement pour information) :

<https://www.banque-france.fr/fr/votre-service/infrastructures-de-marche/t2-bf/campagne-dauto-certification-t2>

Un établissement dont les infrastructures de connexion à T2 sont hébergées chez un prestataire de services tiers doit également se certifier dans le cadre de cette campagne, les éléments de réponse lui étant fourni par ce fournisseur.

Dans le cas d'un **groupe bancaire**, il est possible de soumettre une seule certification pour les membres du groupe, aux conditions suivantes :

- Tous les participants appartiennent au même « groupe » selon la définition de l'orientation T2 Annexe III Conditions harmonisées de participation à T2 et s'ils utilisent la même infrastructure technique pour soumettre les paiements. Dans ce cas, il conviendra de renseigner, dans l'auto-certification, l'ensemble des BIC qui partagent la même plateforme technique.
- Tous les participants répertoriés par la déclaration d'auto-certification unique sont en totale conformité avec les obligations applicables

Le périmètre des systèmes d'information inclus dans cette démarche d'auto-certification comprend l'ensemble des applicatifs amont, ainsi que les back offices générateurs de paiements transmis pour imputation à T2.

Le statut de **groupe bancaire critique** est confirmé individuellement par la Banque de France aux établissements concernés. Si vous ne recevez pas cette notification par courriel, votre établissement n'est concerné que par les obligations 1.1 à 1.15 (relatives à la gestion de la sécurité de l'information).

Pour éviter tout manquement à cette formalité annuelle avant la date limite du 15 décembre 2026, **nous vous et de nous informer du lancement des démarches par votre établissement avant le 5 octobre 2026**. En l'absence de cet accusé de réception, des relances par courriel et appels téléphoniques vers les dirigeants de l'établissement seront réalisés par les équipes T2 de la Banque de France.

Pour mémoire, en cas de manquement à cette formalité obligatoire d'auto-certification T2 ou de non-conformité sévère aux principes édictés dans ce rapport, la Banque de France pourrait être amenée à suspendre, voire clôturer les comptes des établissements défaillants, ou à renforcer la surveillance de leur activité dans T2. Il serait alors demandé l'étude de solutions alternatives permettant de satisfaire aux obligations réglementaires de constitution des Réserves Obligatoires (intermédiation pour les réserves)

Nous restons à votre disposition pour toute **demande de renseignement complémentaire** à l'adresse suivante : support-target@banque-france.fr.

Contact	Courriel	Téléphone	Télécopie
Direction du SERI	seri@banque-france.fr	+ 33 1 42 92 61 90	+ 33 1 42 97 76 31
SERI-SAR Enregistrement	referentiel-target@banque-france.fr	+ 33 1 42 92 24 82	+ 33 1 42 92 24 45
SERI-T2BF Support PROD	support-target@banque-france.fr	+ 33 1 42 97 79 00 + 33 1 42 92 96 73	+ 33 1 42 92 98 58
SERI-T2BF Support TESTS	test-support-target@banque-france.fr	+ 33 1 42 97 79 88	+ 33 1 42 92 63 45
Adresse postale : Banque de France / S0B-2320 DIIF-SERI / 75049 Paris Cedex 01			

BCE : <https://www.ecb.europa.eu/paym/t2/html/index.en.html>

BDF : <https://www.banque-france.fr/fr/stabilite-financiere/cadre-institutionnel/systemes-operes-banque-de-france>